



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 511-2016

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 4 juillet 2016 a adopté le règlement numéro 511-2016 portant le titre de :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 500 000 \$, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE QUARANTE (40) ANS »

Le règlement numéro 511-2016 a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 27 juillet 2016.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 12 septembre 2016.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 21 septembre 2016.



JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE